



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Ventilation et aération dans les établissements scolaires

Tôt ou tard, le ministre Jean-François Roberge devra s'expliquer

Montréal, 27 mai 2021 — Réagissant à l'article diffusé ce matin par [Radio-Canada](#) dévoilant que le ministère de l'Éducation du Québec a tenté d'influencer le ministère de la Santé pour qu'il laisse croire que la santé publique avait validé les tests de qualité de l'air à l'école, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) rappelle qu'elle est toujours en procédure judiciaire concernant la ventilation et l'aération dans les établissements scolaires du Québec.

En septembre dernier, la FAE déposait un recours devant la Cour supérieure remettant en cause certaines mesures mises en place par le gouvernement dans le cadre de la rentrée scolaire. La FAE est la seule organisation en éducation ayant déposé un tel recours devant les tribunaux, toujours dans l'optique d'assurer la santé et la sécurité des profs et de leurs élèves, et d'obtenir réparation, notamment au sujet de la ventilation et de l'aération dans les écoles.

Déjà le 1^{er} avril dernier le ministre de l'Éducation était dans l'eau chaude à la suite de troublantes révélations où il avait affirmé à tort que la santé publique avait validé le protocole des tests de qualité de l'air dans les écoles. « Considérant la nature des nouvelles allégations de ce matin, notamment le rôle qu'aurait joué le sous-ministre de l'Éducation, Alain Sans Cartier, le ministre Roberge n'aura d'autres choix que de répondre de ses actes. Il devra venir expliquer, non seulement aux enseignantes et enseignants, mais aussi à leurs élèves et leurs parents également, que ses actions ont pu mettre en péril leur santé et sécurité. Malgré ce qu'a prétendu le premier ministre François Legault aujourd'hui, tout n'a pas été dit sur cette affaire », a affirmé Sylvain Mallette, président de la FAE.

La ventilation et l'aération dans les écoles demeurent un enjeu majeur et la FAE continuera de rester vigilante à cet effet.

Profil de l'organisation

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 50 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 2 300 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Geneviève Cormier, conseillère au Service des communications, au 514 941-5640 ou à g.cormier@lafae.qc.ca